



Coupe Nationale Inter-Finances Hand-Ball

Rencontre : - Lieu :
- Date :

Nature : Féminin (1) Masculin (1)
(1) Rayer la mention inutile

Nom et adresse de l'arbitre :

EQUIPE N°1

ATSCAF :
Responsable (Nom et qualité)

EQUIPE N°2

ATSCAF :
Responsable (Nom et qualité)

ATSCAF Recevante

ATSCAF Visiteuse

NOMS et Prénoms	N° joueurs	N° cartes ATSCAF	A	2"	D	E	NOMS et Prénoms	N° joueurs	N° cartes ATSCAF	A	2"	D	E
CAP.							CAP.						
Gardien							Gardien						
Gardien							Gardien						

RESULTAT FINAL
L'EQUIPE ATSCAF Bat L'EQUIPE ATSCAF
par à

SIGNATURES

Capitaine équipe 1 Arbitre Capitaine équipe 2

Réclamations : Réserves : Accidents

Feuille à renvoyer au service des sports dans les 24h00 suivant la rencontre à :
ATSCAF Fédérale - 67, rue Barbès - 94 201 Ivry sur Seine

Réclamations - Réserves - Accidents

NOMS ET SIGNATURES DES CAPITAINES

Partie plaignante

Partie adverse

Nom :

Signature

Nom :

Signature

Observations de l'arbitre :

SANCTIONS	NOMS ET PRENOMS	N° carte ATSCAF	MOTIFS
DISQUALIFICATION avec exclusions préalables			
DISQUALIFICATION immédiate			
EXPULSION			

SIGNATURES APRES MATCH	CAPITAINE RECEVANT	CAPITAINE VISITEUR	ARBITRE (S)

DUREE DES RENCONTRES

Article 2.1 La durée normale du temps de jeu pour toutes les équipes dont les joueurs ont 16 ans au moins est de 2 x 30 minutes ; la pause à la mi-temps est de 10 minutes.

Article 2.2 Les équipes joueront des prolongations, après une pause de 5 minutes, à la suite d'un match nul à la fin du temps de jeu réglementaire lorsqu'il faut déterminer un vainqueur.

Le temps de prolongation consiste en deux mi-temps de 5 minutes, avec une pause de 1 minute. Si le résultat est toujours nul après une première prolongation une seconde prolongation a lieu après 5 minutes de pause. Cette prolongation est également de 2 x 5 minutes, avec une pause de 1 minute. Si le résultat est encore nul, l'équipe ayant marqué le premier but lors de la première prolongation est déclarée vainqueur.